



PROGRAMME DE FORMATION

Formation autorisation de conduite en sécurité des chariots automoteurs

Prérequis :

Savoir lire et Ecrire le Français

Avoir été reconnu apte médicalement par la médecine du travail pour l'exercice de la conduite de chariot automoteur.

Formation assurée en intra entreprise, l'entreprise d'accueil assurera l'accessibilité à la formation pour les personnes en situation de handicap. Si un stagiaire est porteur d'un handicap n'hésitez pas à le faire savoir en vous rapprochant du formateur et/ou de votre service RH pour personnaliser les conditions d'accueil à cette formation.

Objectifs de la formation :

Former des techniciens capables de conduire un chariot automoteur à conducteur porté en sécurité

APTITUDES

- Savoir estimer les risques liés à la conduite de ces véhicules.
- savoir identifier les situations et leur dangerosité et s'y adapter (multiples et variées).
- savoir estimer le risque possible et les contraintes des charges qu'il devra déplacer.

COMPETENCES

- Mettre en application les connaissances acquises et les règles de sécurités liées à l'utilisation des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.
- Utiliser les EPI adapté.

Moyens humains

- Formation en intra entreprise.
- Formateur titulaire de la formation, du CACES correspondant et de l'expérience requise.
- Ancien responsable opérationnel du dépannage automobile (PL et VL)
- Formateur référencé par décision administrative au sein de la DREETS.

-Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 8480845938 auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Méthode et moyens pédagogiques :

-4h de formation théorique à l'aide de supports informatique Powerpoint, vidéo, ... sur rétroprojecteur

-remise d'un livret personnel de formation retraçant les informations abordées lors du déroulement de la formation à l'autorisation

-Analyse des différentes expériences des stagiaires sous forme de débat

-Présentation des nouveautés et des évolutions dans le domaine

-examen de fin de formation sous forme de QCM (+correction) afin de valider la bonne prise en compte des règles élémentaires de sécurité liées à cette formation

-3h de mise en pratique sur véhicule avec mise en situation sur le terrain.

-port des EPI

-prise de poste

-analyse du comportement du stagiaire dans son environnement de travail, respect des consignes et règles de sécurité.

-Emargement attesté par demi-journée (évalué par le formateur à mi-parcours) par tous les stagiaires remis en fin de formation au commanditaire de la formation.

-Edition d'attestation de fin de formation et remise d'un titre d'habilitation à faire signer par le chef d'entreprise à tous les stagiaires.

Formation en présentiel

Effectif de la formation

Maxi 4 stagiaires